



1. – L'ARRIVEE

Tout bateau doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité lui permettant d'éviter un abordage.

Dans PORT 2 plaisance l'Ardoise, cette vitesse est la plus faible possible. En effet, PORT 2 plaisance l'Ardoise, étant situé dans un cul de sac, le batillage des bateaux, c'est-à-dire les remous produits par leur passage, crée des vagues qui font écho sur les trois berges et perturbe les autres navigateurs, de tous ceux qui profitent de la quiétude du plan d'eau, la tranquillité de la faune sauvage et les éventuels dégâts occasionnés par les amarres en tension extrêmes.

C'est un des éléments qui justifient les limitations de vitesse strictes dans PORT 2 plaisance l'Ardoise,.

Courtoisie : Quand plusieurs bateaux arrivent en même temps au port, le capitaine du bateau arrivant en deuxième laisse largement de la place et du temps au bateau qui précède – quitte à en perdre un peu.

Si le capitaine du bateau arrivant n'a pas pu joindre la capitainerie par VHF ou par téléphone avant l'arrivée à PORT 2 plaisance l'Ardoise, il s'amarré au ponton d'accueil en évitant de prendre une place qui a l'air libre mais qui est peut-être réservée.

2. – L'AMARRAGE

Bien amarrer son bateau est une étape délicate et indispensable.

Vous devez suivre les règles d'amarrage applicable à PORT 2 plaisance l'Ardoise indiquées ci-dessous.

Si le personnel de la Capitainerie vous donne des conseils ou des instructions, Vous devez les suivre.

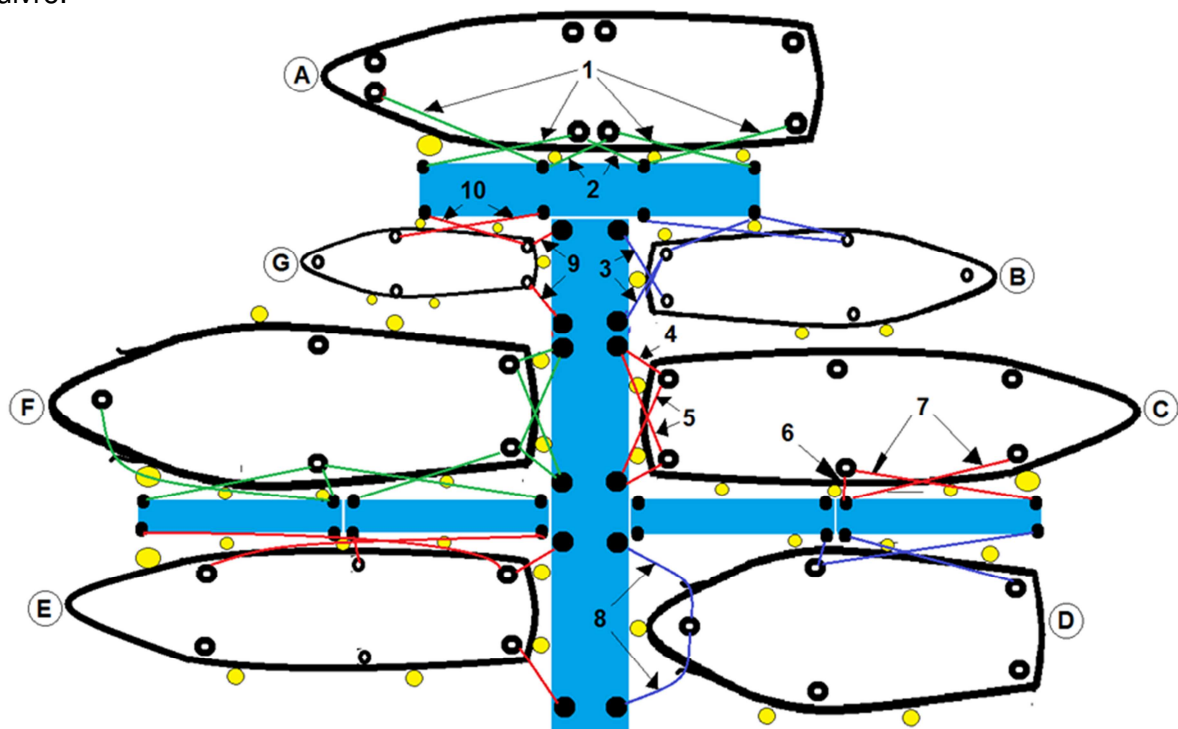


Figure 1



CONSIGNES D'AMARRAGE (et de courtoisie)

DE PORT 2 PLAISANCE L'ARDOISE

Mise à jour le 29 mai 2020

2.1. Amarrage le long du ponton « accueil » (bateau A).

- Les gardes montantes avant et arrière (Repères 1) se croisent afin d'être fixées sur le ponton et pour d'empêcher le bateau d'avancer et de reculer.
- Le traversier (Repère 2) vient coller le bateau parallèlement au ponton afin d'embarquer plus facilement.
- Dans le cas du ponton d'accueil, s'il y a possibilité de mettre deux traversiers (Repères 2) en diagonale ou croisée pour éviter les mouvements de pivotement.
- Des pointes avant et arrière peuvent également être rattachées au quai sans se croiser et sans être tendus, afin de régler la distance du bateau avec le ponton.
- Privilégier une boucle simple de l'aussière sur le ponton. Les nœuds d'amarrages seront obligatoirement sur le bateau.
- Tout le mou des amarres doit être ramené à bord ; il n'est jamais lové sur le ponton, ou sur le bateau du voisin.

2.2. Amarrage "arrière à quai" : (Bateaux B, C, E, F et G)

- L'amarrage se fait, si possible, dans le même sens pour tous les bateaux stationnés à PORT 2 plaisance l'Ardoise (l'arrière du bateau du côté du ponton principal).
- C'est au plaisancier arrivant de protéger les coques voisines avec ses pare-battage.
- Les gardes montantes avant et arrière (Repères 7 et 10) se croisent afin d'être fixées sur le catway pour d'empêcher le bateau d'avancer et de reculer.
- L'arrière du bateau est quant à lui retenu par des aussières en belle (Repères 3, 4, 5 et 9) (en diagonale ou croisée) pour éviter les mouvements de pivotement.
- Enfin, le traversier (Repère 6) vient coller le bateau parallèlement au quai afin d'embarquer plus facilement.
- Privilégier une boucle simple de l'aussière sur le ponton. Les nœuds d'amarrages seront obligatoirement sur le bateau.
- Tout le mou des amarres doit être ramené à bord ; il n'est jamais lové sur le ponton, ou sur le bateau du voisin.
- Par gros temps, la capitainerie pourra décider de passer une aussière souple entre chaque pointe de bateau. En prévision de cette manœuvre, le plaisancier devra laisser une amarre supplémentaire lové sur l'avant de son bateau.

2.3. Amarrage «avant à quai » : (Bateau D)

- La règle est de privilégier l'amarrage « arrière à quai » sur l'ensemble de PORT 2 plaisance l'Ardoise. Cependant, et après accord de la capitainerie, un amarrage par l'avant peut être exceptionnellement fait.
- L'avant du bateau est retenu par des aussières de pointe (Repères 6) (en diagonale) pour éviter les mouvements de pivotement.
- Quand ils existent, les aussières devront passer par les chaumards.
- Les gardes montantes avant et arrière (Repères 7) se croisent afin d'être fixées sur le catway pour d'empêcher le bateau d'avancer et de reculer.
- Enfin, le traversier (Repère 6) vient coller le bateau parallèlement au quai afin d'embarquer plus facilement.
- Privilégier une boucle simple de l'aussière sur le ponton. Les nœuds d'amarrages seront obligatoirement sur le bateau.
- Tout le mou des amarres doit être ramené à bord ; il n'est jamais lové sur le ponton, ou sur le bateau du voisin.
- Par gros temps, la capitainerie pourra décider de passer une aussière souple entre chaque pointe de bateau. En prévision de cette manœuvre, le plaisancier devra laisser une amarre supplémentaire lové sur l'avant de son bateau.



CONSIGNES D'AMARRAGE (et de courtoisie)

DE PORT 2 PLAISANCE L'ARDOISE

Mise à jour le 29 mai 2020

Parfois le port est complet, il faut se mettre « à couple » sur le ponton d'accueil, c'est-à-dire s'amarrer sur un autre bateau.

- C'est à la capitainerie de PORT-2 de prendre contact avec le bateau sur lequel il souhaite s'amarrer.

- o *Courtoisie* : le plaisancier arrivant s'inquiétera de l'heure d'appareillage qu'envisage le plaisancier du bateau en place. Si elle est plus matinale que celle du nouveau venu, mieux vaut s'amarrer à l'intérieur (entre lui et le ponton)!

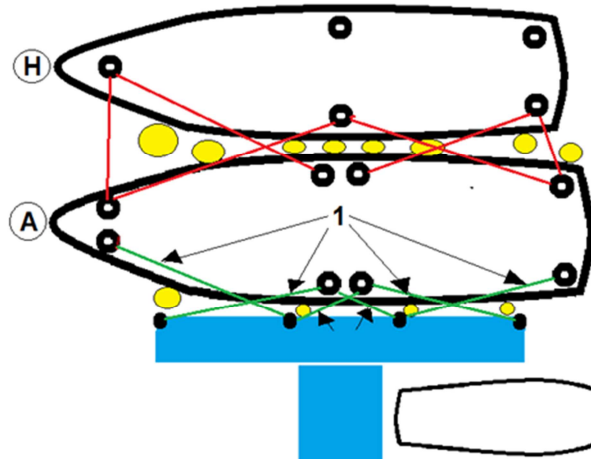


Figure 2

2.4. Amarrage «à couple » (Bateau H)

- L'amarrage se fait, dans le même sens que celui du bateau déjà en poste (l'avant du bateau arrivant du même côté que l'avant du bateau en place).
- C'est au bateau arrivant de protéger les coques avec ses pare-battage, d'établir ses propres amarres.
- C'est au bateau arrivant d'établir les amarres plus longues, qui passent sous toutes les autres pour être frappées sur le ponton d'accueil.
 - o *Courtoisie* : Pour débarquer, le nouvel arrivant, passera à pas légers, en avant du navire en place; au retour, nettoyer ses semelles avant de rejoindre son bord ; limiter les allées et venues inutiles.
 - o *Courtoisie* : A l'inverse, si un bateau manœuvre pour venir s'amarrer à couple du sien, on doit l'aider à frapper les amarres qu'il passe. C'est une bonne façon de rendre la politesse!
- Tout le mou des amarres doit être ramené à bord ; il n'est jamais lové sur le ponton, ou sur le bateau du voisin.

3. AVITAILLEMENT EN HYDROCARBURE

L'avitaillement en hydrocarbures s'effectue exclusivement au poste d'avitaillement comme indiqué (Figure 3), sauf autorisation expresse de la capitainerie.

Les livraisons d'hydrocarbures se font par camion-citerne. Les commandes se font exclusivement par l'intermédiaire de la capitainerie, avec un préavis de 48 heures. Ceci, afin que les agents du port puisse assurer la surveillance anti-pollution (barrage flottant, branchement, etc...) et anti-incendie (extincteurs, secours, etc...).

Toute infraction à ces dispositions entraînera l'application de l'Article 35, voire l'Article 36 du Règlement Intérieur de Police Portuaire Fluviale de PORT 2 plaisance l'Ardoise, ou le retrait du ou des autorisations d'occuper correspondant aux postes concernés.



CONSIGNES D'AMARRAGE (et de courtoisie)

DE PORT 2 PLAISANCE L'ARDOISE

Mise à jour le 29 mai 2020

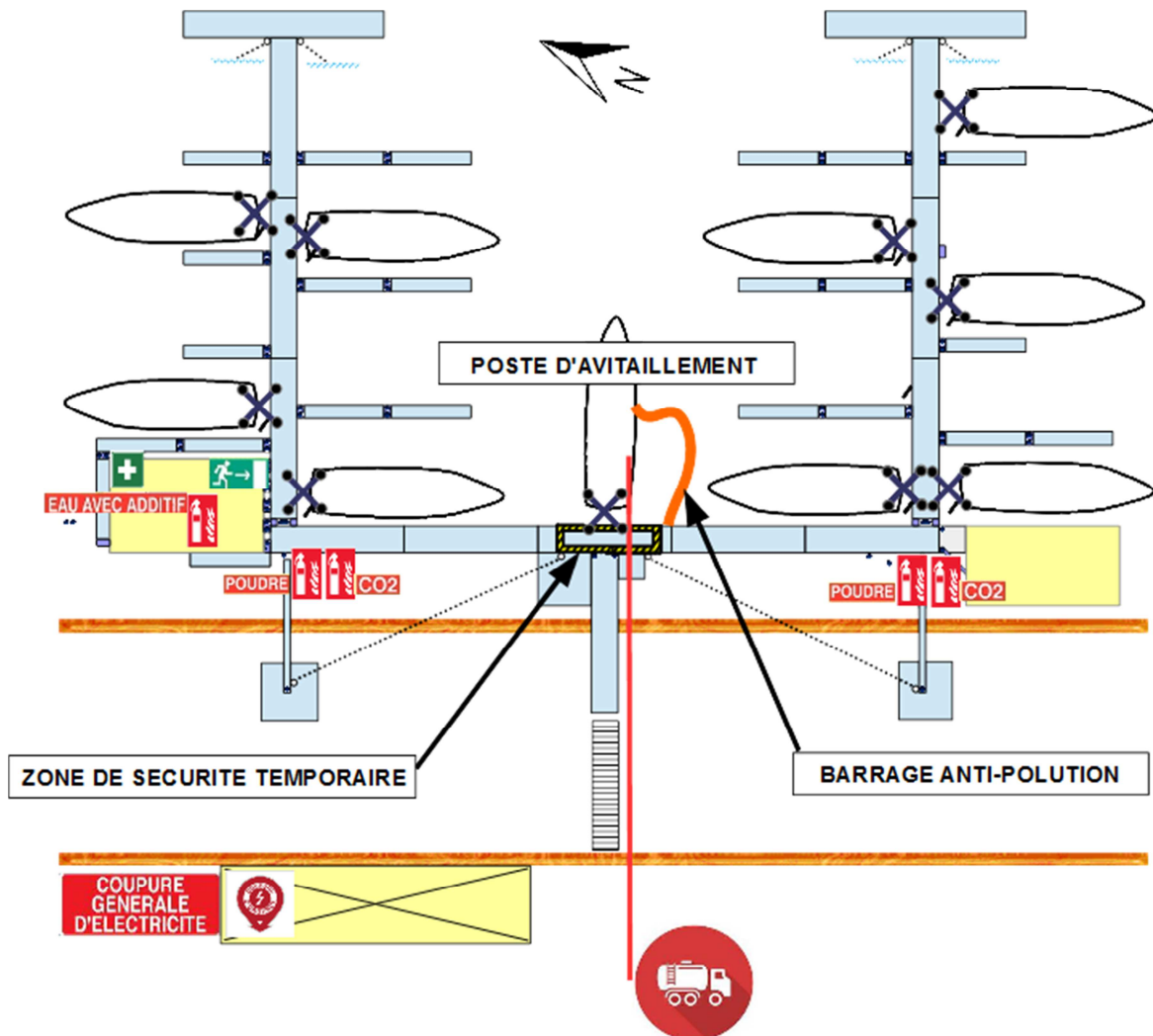


Figure 3